



16ème législature

Question N° : 323	De M. Frank Giletti (Rassemblement National - Var)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > transports ferroviaires	Tête d'analyse > Réhabilitation de la ligne de chemin de fer entre Carnoules et Gardanne	Analyse > Réhabilitation de la ligne de chemin de fer entre Carnoules et Gardanne.
Question publiée au JO le : 25/04/2023 Réponse publiée au JO le : 03/05/2023 page : 3992		

Texte de la question

M. Frank Giletti attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la réhabilitation de la ligne de chemin de fer entre Carnoules et Gardanne. Semaine après semaine, le Gouvernement présente à l'Assemblée nationale des projets de loi de plus en plus restrictifs envers les motards et les automobilistes (ZFE, contrôle technique pour les deux-roues...) au nom de l'incidence sur l'environnement. Les grandes agglomérations concentrent les emplois, mais ont un effet d'éviction par le prix pour le logement des classes populaires qui doivent y travailler. Le centre Var et notamment la communauté d'agglomération Provence Verte en sont le parfait exemple : suppression des lignes de bus régionales, augmentation du trafic automobile moyen journalier et absence totale de toute ligne ferroviaire avec des emplois concentrés sur la métropole toulonnaise et celle d'Aix-Marseille. Il existe pourtant une ancienne voie ferrée permettant de relier Carnoules, Brignoles, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et Gardanne, ouvrant ainsi des possibilités de connexion vers Marseille, Aix-en-Provence d'un côté et Toulon, Nice de l'autre. En outre, la remise en état et la sécurisation de la ligne permettraient aussi de constituer un axe de secours et de doublement de la ligne existante entre Aix-en-Provence, Marseille et Toulon. Sur proposition du ministère des armées en 2019, la ligne ferroviaire Carnoules-Gardanne est retirée de l'inventaire du réseau stratégique de défense, mais n'a connu aujourd'hui aucune avancée majeure. Ne pouvant compter sur le président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui préfère investir 25 milliards d'euros dans un projet de « ligne nouvelle », destructrice de l'environnement et endettant les Varois pour de très nombreuses années avec une augmentation considérable des impôts pour à nouveau desservir le littoral, il lui demande s'il pourrait porter une attention toute particulière à la réhabilitation de la ligne de chemin de fer entre Carnoules et Gardanne, laquelle permettrait un désenclavement du centre Var et, de surcroît, une redynamisation économique des communes.

Texte de la réponse

LIGNE CARNOULES-GARDANNE

M. le président. La parole est à M. Frank Giletti, pour exposer sa question, n° 323, relative à la ligne Carnoules-Gardanne.



M. Frank Giletti. Je souhaite vous interroger sur la réhabilitation de la ligne de chemin de fer reliant Carnoules et Gardanne.

En effet, semaine après semaine, le Gouvernement soumet à l'Assemblée nationale des projets de loi de plus en plus restrictifs envers les motards et les automobilistes, à l'instar des textes relatifs aux ZFE – zones à faibles émissions – ou au contrôle technique pour les deux-roues, au nom de l'incidence de la circulation routière sur l'environnement. Or si les grandes agglomérations concentrent les emplois, elles ont un effet d'éviction des classes populaires qui doivent y travailler en raison des prix du logement. Le Centre Var, et notamment l'agglomération Provence verte, en constituent le parfait exemple. Le territoire est en effet concerné à la fois par la suppression des lignes de bus régionales, l'augmentation du trafic automobile moyen journalier, l'absence totale de lignes ferroviaires et la concentration des emplois sur les métropoles de Toulon Provence Méditerranée et d'Aix-Marseille-Provence.

Il existe pourtant une ancienne voie ferrée reliant Carnoules, Brignoles, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et Gardanne, ouvrant des possibilités de connexion vers Marseille et Aix-en-Provence ainsi que vers Toulon et Nice. De plus, la remise en état et la sécurisation de la ligne permettraient de se doter d'un axe de secours et ainsi de doubler la ligne existante liant Aix-en-Provence, Marseille et Toulon.

En 2019, sur proposition du ministère des armées, la ligne Carnoules-Gardanne a été retirée de l'inventaire du réseau stratégique de défense, mais elle n'a depuis fait l'objet d'aucune avancée majeure. Nous ne pouvons en outre pas compter sur l'exécutif de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui préfère investir 25 milliards d'euros dans un projet de ligne nouvelle, destructrice de l'environnement et endettant les Varois pour de très nombreuses années, avec une augmentation considérable des impôts, afin d'encore une fois desservir le littoral.

Ma question est donc la suivante : pourriez-vous porter une attention toute particulière à la réhabilitation de la ligne de chemin de fer entre Carnoules et Gardanne, laquelle permettrait un désenclavement du Centre Var et, par surcroît, une redynamisation économique de nos communes ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé de la ville et du logement.

M. Olivier Klein, ministre délégué chargé de la ville et du logement. Le Gouvernement a fait le choix d'investir en priorité dans les infrastructures qui nous permettront de réussir la transition écologique, à commencer par les infrastructures ferroviaires. La Première ministre a ainsi annoncé un plan de 100 milliards d'euros d'ici à 2040, afin de mettre un terme au vieillissement du réseau et de le moderniser.

Nous sommes particulièrement soucieux de la sauvegarde des petites lignes ferroviaires actuellement exploitées et soutenons les travaux les concernant, dans le cadre de protocoles conclus avec les régions. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la ligne de la Côte bleue, celle de l'étoile de Veynes, ou encore celle de la Roya ont bénéficié de cet engagement.

La ligne Carnoules-Brignoles-Gardanne que vous évoquez est actuellement fermée et n'a plus été empruntée que par des convois militaires depuis les années 1980. Elle a néanmoins fait l'objet d'études en 2014, afin d'estimer le montant des investissements nécessaires pour la rouvrir au trafic de voyageurs et d'évaluer sa fréquentation potentielle. Eu égard aux résultats de cette étude, l'État et les collectivités concernées ont renoncé à poursuivre l'opération, le coût de l'investissement étant élevé et le potentiel de fréquentation limité.

Les discussions relatives à l'élaboration du volet mobilité 2023-2027 des contrats de plan État-régions, qui s'engageront prochainement, pourront être l'occasion d'aborder à nouveau la question de la réouverture de cette ligne si la région qui, comme vous le savez, est l'autorité organisatrice compétente pour les trains régionaux, le

souhaite.

S'agissant enfin de la ligne nouvelle Provence Côte d'Azur, que vous avez également évoquée, il me semble important de souligner que les deux premières phases de ce projet déclaré d'utilité publique en octobre dernier sont principalement dédiées à l'amélioration du réseau existant, au profit des transports du quotidien entre Marseille, Toulon et Nice. Les habitants du Var en seront donc pleinement bénéficiaires.

M. le président. La parole est à M. Frank Giletti.

M. Frank Giletti. Votre réponse n'est pas totalement satisfaisante, vous vous en doutez, alors qu'elle est très attendue par la population concernée, en l'occurrence un bassin de plus de 100 000 personnes.

Vous faites référence à une étude de 2014, conduite donc il y a près de dix ans et à un moment où la ligne était d'ailleurs encore réservée à l'armée – qui l'a exploitée jusqu'en 2019. Je vous prie donc de faire en sorte que vos services réétudient la question.

Il est possible d'imaginer de nombreux modes de déplacement doux, décarbonés, ce qui va tout à fait dans le sens de votre politique. Tout le monde sait que le secteur du Centre Var est embouteillé, congestionné, et qu'une ligne ferroviaire permettrait à des milliers d'habitants de se rendre de manière écologique sur leur lieu de travail et de rentrer ensuite à leur domicile.